



Rapport au Conseil communal

Bilan de législature 2011-2016

Municipalité

M. Jean-Pierre Sueur, Syndic

Rapport adopté par la Municipalité le 9 mai 2016

Table des matières

1	Introduction	3
2	La Commune et son environnement.....	3
2.1	Intégration de la Commune au sein du Programme d'agglomération Lausanne-Morges (PALM)	3
2.2	Le rôle de la Commune au sein du Schéma directeur du nord lausannois (SDNL)	3
3	Administration communale	4
3.1	"Le Mont, une Ville" – Réorganisation de l'Administration communale	4
3.2	Modernisation et sécurisation de l'informatique communale	4
3.3	Journal communal "Les 4 Coins – nouvelle présentation"	5
4	Développement de l'accueil de l'enfance	5
4.1	Structures d'accueil préscolaire	5
4.2	Structures d'accueil parascolaire.....	6
5	Instruction publique	6
6	Culture	6
7	Sécurité publique.....	7
8	Patrimoine bâti.....	7
8.1	Construction d'un nouvel édifice scolaire – Les trois danseuses	7
8.2	Réfection du Temple	7
9	La Mobilité	8
9.1	Réflexion autour des zones 30 km/h.....	8
9.2	Transports publics	8
9.3	Lancement de l'étude du projet de route de contournement.....	8
10	Mise en place d'une nouvelle politique des déchets	9
10.1	Règlement communal sur la gestion des déchets.....	9
10.2	Implantation de conteneurs terriers	9
10.3	Concept général de la nouvelle politique des déchets.....	9
11	Maîtrise des charges communales et de la fiscalité.....	10
11.1	Les charges	10
11.2	Les revenus.....	10
11.3	Les investissements.....	10
11.4	L'endettement	10
12	Le Mont-sur-Lausanne, Cité de l'énergie !	11
13	Maîtrise d'un développement urbain de qualité- Réflexions autour du site du Châtaignier.....	11
14	Création de la Société industrielle et commerciale du Nord lausannois.....	11
15	Plan général d'évacuation des eaux (PGEE)	12
16	Les défis de la prochaine législature	12

1 Introduction

Jusqu'ici, les autorités communales du Mont-sur-Lausanne ont administré la Commune sans programme ni bilan de législature. Cela n'a jusqu'à présent pas posé de problème majeur dans la mesure où il s'est agi de gérer les affaires d'un village. Mais au vu du développement démographique que connaît la Commune – de 5'579 habitants au 31.12.2010 à ~7'500 habitants au mois de juin 2016 – et des enjeux qui y sont liés ainsi que de l'introduction du système proportionnel et du nouvel environnement politique qui va voir le jour avec la prochaine législature, la Municipalité estime désormais indispensable de définir clairement la ligne qu'elle entend suivre au travers d'un programme de législature et de porter un regard rétrospectif sur ses réalisations par le biais d'un bilan au terme de chaque exercice quinquennal. La Municipalité vous propose ainsi un bilan de l'exercice 2011-2016, qui servira notamment de base à l'établissement du programme de la législature à venir.

2 La Commune et son environnement

2.1 Intégration de la Commune au sein du Programme d'agglomération Lausanne-Morges (PALM)

La Commune du Mont-sur-Lausanne collabore activement au PALM depuis plus de dix ans. Dans ce cadre, elle participe au développement d'un projet de territoire dans lequel elle est intégrée via des projets structurants relatifs à l'urbanisation, aux infrastructures et à l'environnement. A titre d'exemple, on peut citer la route de contournement RC 451 de même que plusieurs mesures de mobilité douce, dont deux ont pu obtenir des aides financières fédérales en 2015, à savoir les réseaux complémentaires des quartiers des Côtes de la Grangette et du Bugnon.

2.2 Le rôle de la Commune au sein du Schéma directeur du nord lausannois (SDNL)

Le SDNL constitue l'échelon de planification et de mises en œuvre intercommunales du PALM. Du point de vue politique, la Commune du Mont-sur-Lausanne, par son Syndic, en a assuré la présidence via le Bureau et le Groupe de pilotage politique (GROPIL) en partenariat et concertation avec les responsables politiques des douze autres communes membres. Ces deux instances sont chargées de définir les axes stratégiques d'intervention pour le développement du périmètre du SDNL.

En complément, du point de vue technique, notre Commune participe également activement à la Cellule de pilotage technique (CPT). Ce groupe de travail supervise les études thématiques destinées à servir d'aide à la décision au niveau communal pour des thèmes jugés fédérateurs. Parmi celles-ci, on peut citer un guide environnemental, une stratégie de mobilité douce, un guide "urbanisation et agriculture" et une étude "densité et qualité".

En parallèle et pour contribuer à atteindre ses objectifs et dans le cadre d'une stratégie de communication, les instances politiques du SDNL ont instauré des commissions du "Développement régional du Nord lausannois" au sein des conseils communaux de toutes les communes du Nord lausannois. Ces commissions ont pour objectif d'être tenues ou de se tenir informées des dossiers d'aménagement du territoire gérés par le SDNL et le PALM.

La législature 2011-2016 a donc vu la Municipalité apporter une contribution active à ces deux organes que sont le PALM et le SDNL, ceci dans une perspective globale qui va donc au-delà de la stricte politique communale.

3 Administration communale

3.1 "Le Mont, une Ville" – Réorganisation de l'Administration communale

Dès le début de la législature, il est apparu clairement aux yeux de la Municipalité que, au vu du développement de la Commune au niveau démographique et compte tenu de son ancrage territorial au sein de l'agglomération Lausanne-Morges et de sa proximité de la capitale vaudoise, son administration ne pouvait plus fonctionner selon le mode d'une administration de village. En effet, les défis à relever pour les autorités seront bientôt ceux d'une ville de 10'000 habitants, ce qui nécessite de leur part l'émergence d'une vraie vision politique et la professionnalisation de l'administration. C'est fort de ce constat qu'a été lancé en 2014 le projet "Le Mont, une Ville", dont la coordination a été confiée à un mandataire externe spécialisé dans la fourniture de services et de produits liés au fonctionnement opérationnel des organisations. La mutation envisagée a nécessité un engagement considérable de la part de la Municipalité et des chefs de service, mais également de tous les collaborateurs communaux. La réorganisation a porté essentiellement sur quatre axes principaux que sont la gestion des ressources humaines, la formation des collaborateurs, la restructuration du secrétariat municipal et la délégation de compétences de la Municipalité aux services. Concrètement, les mesures prises ont notamment été les suivantes :

- l'engagement d'un secrétaire municipal dont le rôle consiste non seulement à appuyer le Syndic et la Municipalité, mais également à diriger l'ensemble de l'Administration communale et à assurer la pérennisation des nouveaux processus mis en place dans le cadre du projet ;
- l'engagement d'une nouvelle responsable des ressources humaines avec statut de cheffe de service, qui gère désormais l'ensemble des processus RH et applique la politique du personnel voulue par la Municipalité ;
- la formation continue et le perfectionnement des collaborateurs ;
- la mise en place d'une nouvelle charte graphique ;
- L'établissement de délégations de compétences de la Municipalité aux services.

Au terme de cette législature, une structure organisationnelle performante a donc été mise en place, qui garantit la stabilité des procédures. Une bonne gestion communale doit en effet viser le respect des lois et le souci du service aux citoyens indépendamment du verdict des urnes qui, tous les cinq ans, peut donner une couleur différente aux autorités politiques. « *Aux autorités politiques la stratégie, aux services communaux l'opérationnel !* », tel pourrait être résumé l'objectif du projet "Le Mont, une Ville".

3.2 Modernisation et sécurisation de l'informatique communale

Durant la législature, la Municipalité a commandé un audit ayant conduit à la refonte du système informatique communal. L'infrastructure a été remplacée, la sauvegarde automatisée et assurée sur deux sites distincts reliés par une fibre optique communale permettant d'assurer de manière pérenne la sécurité des informations stockées sur les serveurs informatiques de l'administration. Afin d'assurer un niveau de connaissance technique élevé, la maintenance est confiée à un prestataire externe.

Un réseau wifi "interne" et un réseau "public" ont été installés dans le bâtiment administratif, améliorant ainsi les possibilités de travail des conseillers communaux, de la Municipalité, des collaborateurs et des usagers de l'administration communale. Un système de paiement par carte de débit a également été mis en place.

Une salle a été spécialement équipée en matériel informatique pour permettre la saisie en ligne des scrutins par le Conseil communal et pour assurer la formation interne des collaborateurs.

Au terme de la législature, l'administration communale dispose ainsi d'une infrastructure informatique adaptée à ses besoins et en conformité avec les bonnes pratiques liées à sa mission.

3.3 Journal communal "Les 4 Coins – nouvelle présentation"

Dans une commune en forte croissance comme la nôtre, les priorités de la Municipalité visent à favoriser l'intégration des nouveaux habitants ainsi que les échanges entre nouveaux et anciens habitants. En matière de communication communale, il s'agit de mieux faire connaître la diversité des infrastructures et des prestations communales disponibles d'une part et d'autre part, de permettre à nos sociétés locales de se faire connaître et de faire connaître leurs activités. En parallèle à notre site internet qui, par ailleurs, sera très prochainement remplacé, un des outils à notre disposition est notre journal communal "Aux 4 Coins du Mont". Celui-ci a paru pour la première fois en 1974. Au cours de la législature qui s'achève, grâce à une équipe rédactionnelle bénévole et motivée, sa structure a été repensée pour prendre sa forme actuelle qui, d'après les échos que nous avons de la part de nos concitoyens et des sociétés locales, fait l'unanimité.

4 Développement de l'accueil de l'enfance

La Commune du Mont-sur-Lausanne délègue ses compétences en matière d'accueil pré- et parascolaire au réseau d'Entraide familiale et d'accueil de jour des enfants du Gros-de-Vaud et environs (EFAJE), qui regroupe actuellement trente-six communes.

4.1 Structures d'accueil préscolaire

Au début de la législature, la Commune de Mont-sur-Lausanne ne pouvait offrir sur son territoire que les services d'une garderie publique de 44 places sise en Budron, gérée par l'EFAJE, ainsi que de la structure privée les P'tits Loups, forte de 22 places. Après évaluation des besoins et compte tenu de la demande croissante des parents, il s'est avéré que les besoins d'accueil sont désormais de l'ordre de 200 à 250 enfants, voire pour les années à venir pour plus de 300 enfants.

Fort de ce constat, La Municipalité a décidé d'adopter les lignes directrices suivantes :

- Etoffer l'offre en matière d'accueil préscolaire en favorisant les structures d'accueil liées au réseau EFAJE ;
- Renforcer le partenariat et l'encadrement des structures privées afin d'offrir des alternatives de qualité aux parents ne pouvant pas obtenir une place dans le réseau EFAJE ;
- Soutenir financièrement les parents qui sont contraints, par manque de places disponibles dans les structures publiques EFAJE, de placer leurs enfants en garderie privée.

Dans l'incapacité de construire immédiatement des garderies publiques sur son territoire, la Municipalité s'est tournée vers le secteur privé. Afin que celui-ci soit dynamisé, des aides au démarrage ont été versées par voie de convention aux propriétaires des nouvelles garderies, à savoir Cap Canailles, Ludo & Duc et Matt & Matic. La convention précisait que ces structures devaient réserver au minimum 30 places chacune pour les enfants du Mont. Les P'tits Loups, structure ancienne de 22 places, n'a pas bénéficié de cette aide communale mais par voie de convention doit réserver 11 places aux enfants montains. Ainsi, au minimum 101 places sont allouées aux citoyens du Mont par le secteur privé. Compte tenu de la capacité totale des garderies privées et publique, le nombre théorique de places est de 274.

Dans un souci d'égalité, les parents plaçant leurs enfants dans des garderies privées bénéficient également de la même subvention communale que pour ceux fréquentant une garderie publique gérée par l'EFAJE.

A l'avenir afin que le plus grand nombre de parents puissent bénéficier des subventions aussi bien communales que cantonales, la Municipalité et la Fondation des Oliviers collaborent activement à la construction d'une nouvelle garderie publique de 64 places. Cette structure, qui sera gérée par l'EFAJE, devrait être opérationnelle dès l'été 2018.

4.2 Structures d'accueil parascolaire

L'application de la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE), mise en œuvre en 2007, a modifié le paysage de l'accueil de jour des enfants au Mont-sur-Lausanne. Afin de s'adapter aux réalités actuelles, la Municipalité a entrepris une démarche afin d'estimer les besoins et de planifier les infrastructures nécessaires. Dans une logique d'opportunité, le projet du Rionzi s'est créé sur une parcelle jouxtant un futur collège primaire.

La structure située au chemin du Rionzi 55-57 a vu le jour le 3 mars 2014, destinée à des enfants ayant atteint l'âge scolaire et jusqu'à 10 ans (1-6P). Elle accueille les enfants pour au moins deux des trois périodes suivantes: matin avant l'école, midi, l'après-midi après l'école. Elle offre 98 places. Dès les premiers jours, une quarantaine d'enfants étaient inscrits et, en fin de la législature, la structure doit déjà limiter l'accès aux familles des enfants scolarisés de 1 à 4P.

En parallèle à la structure d'accueil du Rionzi, un réfectoire scolaire a ouvert ses portes sur le site du Mottier en août 2013 dans un bâtiment flambant neuf doté d'une cuisine professionnelle. 120 places sont proposées avec des plats cuisinés par une entreprise spécialisée. Ce lieu est destiné aux élèves de 7P à la 11S, qui ont également la possibilité de pique-niquer et d'utiliser l'un des fours à micro-ondes mis à leur disposition, le tout sous la surveillance des collaboratrices du réfectoire.

Ces structures permettent donc aux familles montaines de concilier vie familiale et vie professionnelle, ce dont se réjouit la Municipalité.

5 Instruction publique

Depuis le début de la législature, l'établissement scolaire de la commune est un établissement autonome qui réunit désormais uniquement les enfants montains des degrés primaire et secondaire. De 650 en 2010-2011, le nombre d'élèves est passé à environ 850 au cours de l'année 2015-2016. L'application de la nouvelle loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), entrée en vigueur en août 2013, nécessite pour les autorités scolaire et politique, avec les nouvelles normes et contraintes qu'elle impose, de continuellement adapter les structures et le dispositif de l'enseignement obligatoire sur le territoire communal. C'est dans ce contexte que se réunit régulièrement depuis janvier 2012 le Conseil d'établissement scolaire, véritable plateforme d'échange qui se veut un appui à la Municipalité et à la direction des écoles pour la prise de décision. La nouvelle problématique du parascolaire a été un sujet aussi fréquemment évoqué. Une réflexion plus soutenue sur le thème des transports scolaires et sur le règlement de l'établissement scolaire a particulièrement occupé le Conseil. Il a également suivi la construction des nouveaux bâtiments du site scolaire du Mottier.

6 Culture

Durant la législature qui s'achève, la Municipalité a consolidé sa politique de soutien aux sociétés locales par un dispositif de subventions régulières, convaincue du rôle que celles-ci ont à jouer afin

de favoriser le vivre-ensemble auprès des citoyens. Ce soutien est également complété par des aides extraordinaires dans des domaines particuliers pour des manifestations, l'achat de matériel ou le soutien à des sportifs d'élites par exemple.

En août 2012 est entrée en vigueur la loi sur l'école de musiques (LEM). Celle-ci permet aux jeunes de moins de 20 ans de bénéficier d'un enseignement de la musique de qualité dans des écoles reconnues. A ce jour, l'école de musique du Mont-sur-Lausanne, reconnue par la Fédération des écoles de musiques (FEM) en 2015, procure à environ 90 enfants de la commune l'enseignement musical d'une douzaine d'instruments.

7 Sécurité publique

Au 1^{er} janvier 2012 est entrée en vigueur la loi sur l'organisation policière (LOPV). La Municipalité a fait le choix de continuer à déléguer notre sécurité à la Gendarmerie cantonale. Certaines de ses tâches ont été réorganisées afin de tendre vers davantage d'efficacité en matière de sécurité, de proximité et de prévention. Dans le même temps, le service communal de la police administrative s'est renforcé et réorganisé afin de s'adapter à l'augmentation de la population

8 Patrimoine bâti

8.1 Construction d'un nouvel édifice scolaire – Les trois danseuses

Dès 2008, la Municipalité, confrontée aux problématiques d'une augmentation importante de sa population et à la nécessité d'assurer un enseignement obligatoire secondaire sur son territoire, a pris la décision de densifier le site scolaire préexistant du Mottier. Suite à un concours d'architecture, le meilleur projet parmi une trentaine déposés, avec l'indice de coûts le plus bas, a été retenu. Il s'agit du projet intitulé "Trois danseuses", en référence à un tableau du peintre Edgar Degas. Le projet ainsi choisi prévoit la construction de trois bâtiments pavillonnaires disposés librement au sein d'un parc tout en s'intégrant au site et aux bâtiments existants.

Les travaux de la 1^{ère} étape ont débuté fin mars 2011 et le bâtiment a été remis à la direction des écoles en novembre 2012. Ils ont permis la construction d'un bâtiment (Mottier A) destiné à accueillir des locaux spéciaux. Les travaux de construction de la 2^{ème} étape, qui compte des salles de classe, le réfectoire et sa cuisine, un espace polyvalent, une nouvelle centrale de chauffe au bois ainsi qu'un bassin de rétention, ont été entrepris à fin février 2012 et se sont déroulés selon le calendrier établi. Le bâtiment a été opérationnel pour la rentrée scolaire d'août 2013. La 3^{ème} étape, qui a vu la réalisation de salles de classe, d'une salle de gymnastique et de l'espace enseignants, s'est achevée en 2015 avec l'inauguration officielle des "Trois danseuses" les 1er, 2 et 3 octobre 2015.

A noter qu'en cours de route, la nouvelle loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) et la mise en place du concordat Harmos ont nécessité une adaptation du projet et donc une flexibilité de la part de tous les intervenants. Ce nouveau cadre légal aura également des répercussions sur la planification scolaire pour la législature à venir.

8.2 Réfection du Temple

Le temple a été construit en 1797. L'édifice figure à l'inventaire suisse des biens culturels d'importance nationale et régionale. Son état général imposait une importante restauration. Celle-ci a été menée tout au long de l'année 2009. Elle a servi de base au lancement de travaux de

restauration qui ont débuté de juin 2010 à fin 2011, avec une inauguration le 11 décembre de cette même année.

9 La Mobilité

9.1 Réflexion autour des zones 30 km/h

Compte tenu de la densification du tissu urbain, de la volonté de promouvoir la qualité de vie dans les quartiers et une mobilité plus durable, la Municipalité a décidé de définir une stratégie de zones à limitation de vitesse sur l'intégralité du territoire communal.

Le rapport final de l'étude a été rendu en septembre 2014. Une mise en œuvre par secteurs y est clairement définie. L'une d'elles a fait l'objet d'une étude de détail qui débouchera sur des réalisations concrètes.

9.2 Transports publics

Quelques semaines avant l'achèvement de la précédente législature, le Conseil communal avait adopté le financement d'importants aménagements routiers permettant la réalisation des arrêts de la ligne TL 8. Parallèlement, l'exploitant de la ligne procédait à l'implantation et au montage de la ligne électrique. Le début de la législature a donc été marqué par cet important chantier complétant celui du terminus et du P+R du Grand-Mont.

C'est donc le 11 décembre 2011 que la Commune a définitivement été intégrée au réseau urbain des transports publics. Depuis lors, elle dispose d'une liaison performante au réseau de transports publics de l'agglomération lausannoise. Cette liaison, à l'échelle de l'important développement urbanistique planifié depuis une vingtaine d'années, renforce encore notre appartenance au "Grand Lausanne".

D'autres extensions du réseau de transports publics urbains sont planifiées au niveau d'une prolongation de la ligne 22 jusqu'au ruisseau de la Valleyre, et d'un raccordement à la Blécherette et à la Gare de Lausanne. Ces extensions sont cependant tributaires du développement des zones à bâtir, du réaménagement de la jonction autoroutière et de l'évolution du réseau sur le territoire lausannois. Bien qu'ancrés désormais dans les planifications fédérale, cantonale et lausannoise, tous ces projets ne seront cependant développés qu'au cours des prochaines législatures.

Mentionnons encore qu'une extension locale a été créée en février 2012 pour assurer la desserte du quartier du Bugnon par la mise en service de la ligne 23. Cette navette est exploitée dans l'attente d'un prolongement d'une ligne urbaine. Le délai de mise en œuvre de ce projet est cependant lié à d'autres développements du réseau sur le territoire lausannois, notamment la construction du M3.

9.3 Lancement de l'étude du projet de route de contournement

La future route de contournement RC 451 du Mont-sur-Lausanne a déjà fait l'objet d'un plan d'extension, adopté par le Conseil d'Etat en 1987. Son tracé figure également à titre indicatif sur le Plan général d'affectation (PGA) de 1993.

Depuis, cette route a fait l'objet d'inscriptions successives dans les projets d'agglomération en vue d'un éventuel cofinancement pour sa réalisation (PALM 2007, 2012, notamment).

Dès 2014, suite à diverses interventions politiques, principalement du SDNL, le Conseil d'Etat confirme début 2015 qu'une étude préliminaire sera lancée courant 2016. A cet effet, un préavis de CHF 150'000.- a été adopté par le Conseil communal en octobre 2015.

10 Mise en place d'une nouvelle politique des déchets

10.1 Règlement communal sur la gestion des déchets

En vertu de la loi cantonale du 5 septembre 2006 sur la gestion des déchets (LGD) et de la loi fédérale du 7 octobre 1983 sur la protection de l'environnement (LPE), la Commune du Mont-sur-Lausanne a édicté son règlement qui régit la gestion des déchets sur le territoire communal. Ce règlement s'applique à l'ensemble du territoire de la Commune et à tous les détenteurs de déchets. Il a été adopté par le Conseil communal dans sa séance du lundi 8 octobre 2012 et est entré en vigueur le 1er janvier 2013, date à laquelle la taxe forfaitaire individuelle ainsi que celle pour les entreprises ont également été introduites.

10.2 Implantation de conteneurs terriers

Un schéma directeur a été élaboré, définissant l'implantation des conteneurs terriers (Molok) sur l'entier du territoire communal. L'introduction de la taxe au sac début 2013 ayant modifié les habitudes de tri des habitants de la Commune, un redimensionnement du schéma directeur a été nécessaire. Depuis le début de la législature, ce sont 41 conteneurs enterrés (Molok) qui ont été mis en service, tant par la Commune que par des privés dans les nouveaux quartiers.

10.3 Concept général de la nouvelle politique des déchets

Suite à une "période d'essai" de trois ans qui nous a permis de constater ses effets sur le terrain et ses implications financières, une nouvelle politique de récolte des déchets sur la Commune du Mont-sur-Lausanne est entrée formellement en vigueur en mars 2016. Elle s'articule autour de cinq modes de récolte des déchets.

Avec un horaire d'ouverture sensiblement élargi, la déchèterie de Manlout continue à récolter tous les déchets facilement recyclables ou valorisables. Une benne pour les gros déchets incinérables (grosses bouteilles de lessives, bidons, etc.) y a été mise en place.

Les déchets compostables ou méthanisables peuvent toujours être amenés au centre de collecte des déchets verts de la Viane. Depuis juillet 2015, l'horaire a été élargi, en collaboration avec une entreprise privée.

Les deux points de collecte fixes du Grand-Mont et du Champ-du-Bois récoltent le papier et le verre dans des conteneurs enterrés, tout comme les textiles usagés.

Le ramassage au porte-à-porte est maintenu pour les ordures ménagères, mais passe à un rythme hebdomadaire. La collecte du papier devient quant à elle mensuelle.

Une tournée hebdomadaire de collecte au porte-à-porte a été mise en place pour tous les déchets verts (gazon, tailles de haies branches, feuilles mortes, restes de cuisine crus ou cuits, etc.). Le ramassage au porte-à-porte des déchets encombrants est, quant à lui, abandonné.

Tous les deux mois, à tour de rôle dans huit secteurs prédéfinis et en alternance entre le samedi (9h-12h) et le mercredi (16h-19h), une déchèterie mobile est installée pour quelques heures au plus

proche des habitants, permettant ainsi aux personnes non motorisées d'amener leurs déchets recyclables.

Avec ces différentes mesures, la Municipalité estime avoir mis en place un système répondant aux exigences d'une gestion efficace et professionnelle des déchets et répondant aux besoins des habitants.

11 Maîtrise des charges communales et de la fiscalité

Au début de chaque législature, les communes déterminent un plafond d'endettement conformément à l'Art. 143 al. 1 de la loi sur les communes. La Municipalité a choisi de le faire à l'aide d'une planification financière. Dans ce cadre, la politique poursuivie par la Municipalité a été de garantir des finances maîtrisées au service du développement, notamment en contrôlant la dette, l'équilibre entre dépenses et recettes et la capacité de la commune à investir dans les infrastructures indispensables à son important développement démographique et économique. A l'approche de la fin de cette législature, la Municipalité peut dresser un bilan positif de sa maîtrise du ménage communal, marqué par un autofinancement important.

11.1 Les charges

Avec l'augmentation de la population et la mise en place de nouvelles prestations, les charges enregistrent une progression sur la période de la législature. Les coûts liés aux participations cantonales et intercommunales, non maîtrisables et toujours en augmentation, représentent annuellement entre 42% et 46% du budget communal. Dans ce contexte, tout en veillant à maintenir la qualité des prestations, la Municipalité a particulièrement porté ses efforts sur les charges maîtrisables.

11.2 Les revenus

Les revenus enregistrent également une forte progression sur la période de la législature, supérieure à celle des charges en raison notamment de l'augmentation du taux d'imposition communal en 2013, du nombre de contribuables et du nombre d'entreprises. La part aux revenus des recettes fiscales a progressé de 61% en 2011 à 69% en 2015.

11.3 Les investissements

Les investissements nets réalisés entre 2011 et 2015 sont d'environ CHF 60 millions. Parmi les principales dépenses figurent l'extension du site scolaire du Mottier, les aménagements liés à la ligne Tl 8, la construction des vestiaires sur le site sportif du Châtaignier, ainsi que la construction et la réfection d'ouvrages de génie civil et d'assainissement. Durant la législature, grâce à sa capacité financière et au choix des investissements réalisés, la Commune a été en mesure d'autofinancer environ la moitié de ses dépenses d'investissements.

11.4 L'endettement

L'endettement brut de CHF 25 millions en début de législature a atteint CHF 52 millions fin 2015, soit une augmentation de CHF 27 millions. En ce qui concerne le plafond d'endettement de CHF 68.5 millions voté par le Conseil communal pour la législature 2011-2016, l'endettement brut de CHF 63 millions prévu pour fin 2016 reste en dessous de la limite autorisée.

12 Le Mont-sur-Lausanne, Cité de l'énergie !

Le développement durable est une préoccupation importante de la Municipalité. Comme premier pas concret, celle-ci a décidé en début 2012 de s'engager à obtenir le label Cité de l'énergie, reçu officiellement le 29 septembre 2014. Ce label récompense les communes qui mettent volontairement en place une politique énergétique durable. Le label n'est pas seulement une marque, mais un processus qui conduit les communes vers une politique durable en matière d'environnement, de transport et d'énergie.

Pour cela, la Municipalité s'est clairement engagée sur la voie de la société à 2000 watts, en mettant en place une commission du même nom chargée de proposer des actions circonstanciées, comme par exemple l'étiquetage de tous les bâtiments communaux, l'achat de vélos électriques pour l'administration, l'installation de panneaux solaires PV sur tous les bâtiments communaux ou la mise en fonction d'un chauffage à distance au bois sur le site du Mottier.

13 Maîtrise d'un développement urbain de qualité- Réflexions autour du site du Châtaignier

L'évolution du site du Châtaignier a fait l'objet d'une réflexion dans le cadre d'une commission spécialement mise en place à cet effet fin 2013. Elle a travaillé selon une démarche participative afin de réfléchir au développement souhaité du site. Cette vaste réflexion a été rendue nécessaire, non seulement par l'évolution de la demande sociale, mais encore par la vétusté, l'obsolescence et/ou le manque de certains équipements et installations. Sur la base du rapport final de novembre 2014 de la commission, la Municipalité s'est prononcée pour un plan d'actions qui préconise prioritairement la mise à jour du schéma directeur du site, une étude sur la mobilité et comme mesure prioritaire, la construction d'un troisième terrain de football en matière synthétique.

14 Création de la Société industrielle et commerciale du Nord lausannois

La vitalité d'une ville vient de ses habitants, de ses sociétés locales et également de ses entreprises. Cela passe par l'affirmation d'une politique locale et régionale tournée vers l'innovation afin de se situer toujours à l'avant-garde d'une modernité que nul ne peut arrêter, mais que chacun peut construire dans le sens d'un meilleur accès aux fruits de la croissance.

C'est fort de cette conviction que la Municipalité a souhaité créer des passerelles entre les entreprises de la région et les autorités locales. Celles-ci ont besoin de connaître les soucis et les besoins des entrepreneurs afin de pouvoir les informer au mieux des problématiques de développement, du domaine foncier ou de la mobilité, par exemple. La Commune du Mont-sur-Lausanne et toute la région du Nord lausannois offre toutes les potentialités nécessaires aux entreprises actuelles et futures. La région est proche d'un important nœud autoroutier, de la gare de Lausanne par les transports publics et d'un aéroport régional qui met toutes les grandes villes européennes à portée de notre région.

C'est ainsi que s'est créée, sous l'impulsion et le soutien de la Municipalité, la Société industrielle et commerciale du Nord lausannois (SICNL) avec pour but de créer des liens fructueux entre les entreprises de la région, entre celles-ci et les autorités politiques et de favoriser une saine émulation en faveur du développement économique de notre région.

15 Plan général d'évacuation des eaux (PGEE)

Après la mise à jour de l'inventaire du réseau de collecteurs, le PGEE permet de préciser les besoins à moyen et long terme. Il établit donc l'inventaire des améliorations à apporter au réseau et permet une planification des investissements. Cette planification a été adoptée par la Municipalité le 3 décembre 2012 et approuvée par les services cantonaux compétents dans les semaines qui ont suivi. La législature écoulée a donc permis de démarrer la mise en œuvre des mesures d'assainissement les plus urgentes et de préciser l'ordre de priorité des prochaines réalisations.

On mentionnera également la part active prise par le municipal en charge du dossier aux démarches et décisions relatives au projet de mise à niveau de la station d'épuration de Vidy vers laquelle nous acheminons nos eaux usées.

16 Les défis de la prochaine législature

L'essentiel des réalisations évoquées dans ce document nécessiteront bien sûr une attention particulière de la part de la Municipalité pour la législature à venir, qu'il s'agisse de les poursuivre et de les mener à terme ou de veiller à ce que les avancées qu'elles ont permises et les directions qu'elles ont tracées soient pérennisées et ne tombent pas aux oubliettes.

Les principaux défis à venir résultent pour l'essentiel de l'accroissement programmé de la population. Un nouveau collège sera notamment érigé dans le quartier du Rionzi avec une ouverture des premières classes à la rentrée d'août 2017. Un vrai défi puisqu'il s'agira dans des délais très serrés de faire aboutir un projet de qualité à un coût raisonnable.

Qui dit accroissement de la population dit aussi augmentation de la surcharge du trafic et des nuisances qui en découlent. Des solutions imaginatives devront également être envisagées, par exemple en favorisant la mobilité douce, afin que les principaux axes routiers de la commune n'atteignent pas le seuil de saturation.

Au chapitre des défis à venir figure également la nécessité, pour la Municipalité, d'opérer des choix parfois difficiles en matière d'investissement. Il est indispensable de continuer à poursuivre l'effort dans les domaines prioritaires comme par exemple les infrastructures scolaires, mais il est tout aussi indispensable de se montrer patient et raisonnable et de renoncer ou de différer d'autres projets que tout le monde se réjouirait de voir aboutir, mais qui n'impactent pas directement et à court terme le fonctionnement de la commune. Un juste équilibre sera donc à trouver entre les dépenses indispensables, celles souhaitées et la maîtrise des finances communales.

Et puis il s'agira également de garder à l'esprit le fait que la commune du Mont-sur-Lausanne ne vit pas en vase clos, qu'elle s'intègre à un territoire en perpétuel mutation et qu'elle a un rôle prépondérant à jouer dans les structures institutionnelles intercommunales, notamment le Schéma directeur du nord lausannois. Car au-delà de la politique strictement locale, c'est également en se préoccupant des enjeux cantonaux que nos autorités favoriseront le bien-être et la qualité de vie des Montaines et des Montains.

Au nom de la Municipalité


Le Syndic
Jean-Pierre Sueur




Le Secrétaire
Sébastien Varrin

